Commentaire du père Mickaël Le Nezet

Mercredi 6 mars 2024

1ère lecture : Dt 4, 1. 5-9

Évangile : Mt 5, 17-19.

En ce temps-là, Jésus disait à ses disciples : *« Ne pensez pas que je sois venu abolir la Loi ou les Prophètes : je ne suis pas venu abolir, mais accomplir.*
Amen, je vous le dis : Avant que le ciel et la terre disparaissent, pas un seul iota, pas un seul trait ne disparaîtra de la Loi jusqu'à ce que tout se réalise.
Donc, celui qui rejettera un seul de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à faire ainsi, sera déclaré le plus petit dans le royaume des Cieux. Mais celui qui les observera et les enseignera, celui-là sera déclaré grand dans le royaume des Cieux. »

La Loi donnée par Dieu à Moïse pour le peuple était une Loi de liberté et non de contrainte. C'est pourtant ainsi qu'elle fut considérée, comme encore aujourd'hui d'ailleurs. Pourtant, Jésus n'est pas venu abolir la Loi et les prophètes mais l'accomplir. Il vient révéler aux hommes le véritable sens de la Loi et la plus belle manière de la vivre pleinement. Car, « *le plein accomplissement de la Loi, c'est l'amour.* » (Rm 13, 10) et «*qui demeure dans l'amour demeure en Dieu, et Dieu demeure en lui.* » (1 Jn 4, 16)

Bonne journée
P. Mickaël